

Jean-Marc Petit

Avocat associé

Description

Jean-Marc Petit accompagne les porteurs de projets publics (Etat, collectivités locales) et privés (aménageurs et promoteurs) en urbanisme réglementaire (PLU / permis), en montage et gestion d'opérations d'aménagement (ZAC, lotissements, divisions foncières), en expropriation et préemption, et en droit de l'environnement (concertations, évaluations et autorisations environnementales, espèces protégées).

Il intervient en conseil : mise en place des opérations d'aménagement (articulation et calendrier des procédures, audit des dossiers de ZAC et de DUP...), interface avec services de l'Etat, audit des permis d'aménager ou de construire, mise en place des outils de la fiscalité d'urbanisme (PUP...), des concessions d'aménagement, rédaction des projets de décisions de préemption, de délibérations d'institution de ZAD, assistance et conseil en matière de SCOT et de PLU (procédure, rédaction, légalité).

Il intervient en contentieux : défense des SCOT, PLU et permis, expropriations et préemptions, notamment en urgence (référé-suspension).

Jean-Marc Petit enseigne le droit de l'aménagement à l'Université LYON III, anime régulièrement des séminaires et formations dans ses domaines de compétences notamment pour EFE.

Experiences

- Avocat Associé au sein du cabinet Adaltys Avocats depuis 2008
- Avocat au sein du cabinet DS Avocats (2002-2008)
- Avocat et juriste au sein du cabinet Granjon et associés (1994-2002)
- Juriste – conseil au sein du cabinet Léga-Cité (1991-1994)

Formation

- DESS et DESU Urbanisme (Lyon II)
- Maîtrise droit public (Lyon III)